Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
30 avril 2021	9 juillet 2021	DRIEE-UD92-003-2021

1. Intitulé du projet

Dossier de Demande d'Autorisation ICPE - Société CECILOR

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: CECILOR

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Jacob CHETRIT - Gérant

RCS / SIRET: 3 4 5 3 6 9 7 5 5 0 0 0 2 9

Forme juridique: SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
2713-2	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux (Déclaration).
2790-1	Installation de traitement de déchets non dangereux (Déclaration Contrôlée).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société CECILOR exploite une installation de tri et de traitement de catalyseurs colmaté par broyage.
Ces catalyseurs sont utilisés dans des installations de raffinage de pétrole.
Après traitement interne par les raffineries pour une dépollution, les catalyseurs sont triés et traité, pour que les échantilons ainsi obtenus soient analysés afin de déterminer quel est la composition en métaux précieux (Platine, Rhodium, Paladium).
Les lots sont ensuite restitués aux fournisseurs sur la base de leurs compositions en métaux précieux.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La société CECILOR dont le siège est localisé au 19 rue du port exploite actuellement au 21 rue du port à Nanterre une installation déchantillonnage (tri) et traitement (broyage de catalyseurs colmaté).
Ces catalyseurs sont utilisés dans des installations de raffinage de pétrole. Après traitement interne parles raffineries pour les dépolluer, ceux-ci-sont pris en charge par la société CECILOR afin de réaliser le tri et la préparation d'un échantillon représentatif d'un lot complet. Cet échantillon est ensuite analysé afin de déterminer quel est la composition en métaux précieux (Platine, Rhodium, Paladium), dont la composition avoisine en général les 0,3 %. Les lots sont ensuite restitués aux fournisseurs sur la base de leurs compositions en métaux précieux.

Dans le cadre de sa Demande d'Autorisation Environnementale pour exploiter une ICPE, la société CECILOR souhaite demander auprès de l'autorité environnementale l'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale de son projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Installation existante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La société possède un récépissé de déclaration n°2013-0363 du 29/08/2013 sous la rubrique 2791, pour une capacité de traitement <10t/j. L'objet du présent dossier est de procéder à la régularisation des activités exploitées sur le site et mettre à jour le classement de l'installation, notamment car la société a été classée sous la rubrique 2791 par erreur. Cecilor ne réalise pas d'activité de « traitement de déchets non dangereux » relevant de la rubrique 2791 à déclaration, mais une activité de « tri des catalyseurs classé 16 08 01 » relevant de la Déclaration et une activité de traitement ponctuel de catalyseurs colmatés (classé 16 08 07*) dans un broyeur « Traitement de déchets dangereux ».
Les lots de catalyseurs que la société est amenée à recevoir comportent 2 codes déchets possible,
16 08 01 « catalyseurs usés contenant de l'or, de l'argent, du rhénium, du rhodium, du palladium, de l'iridium ou du platine (sauf rubrique 16 08 07) »
16 08 07* « catalyseurs usés contaminés par des substances dangereuses ».
Chaque flux est orienté vers un tri ou un traitement spécifique.
Les catalyseurs classés 16 08 01 préalablement traités par les fournisseurs (raffineries) font l'objet d'un tri en vue de séparer les différentes fractions et les valoriser (relevant de la rubrique 2713). La société est susceptible de recevoir ponctuellement des catalyseurs (colmatés) classés 16 08 07*. Ces derniers font l'objet d'un traitement dans un broyeur, permettant de les transformer en poudre (fine), afin de pouvoir ensuite les échantillonner (l'activité de broyage de ces déchets classés comme dangereux, bien que réalisé ponctuellement, relève d'un classement sous la rubrique 2790).
La rubrique 2790 relève uniquement d'un classement à Autorisation, quelle que soit la capacité traitée, la société CECILOR dépose une demande d'autorisation environnementale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de la société CECILOR relève de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) régie par le code de l'environnement.
La procédure réalisée sera une demande d'autorisation environnementale d'exploiter une ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Rubrique ICPE 2713 Rubrique ICPE 2790	936 m² 0,6 t/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

21 rue du Port,
92000, NANTERRE

Références cadastrales:
Parcelle n°185, section B

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche: "Bois de Saint-Cucufa et coteaux de Gallicourts" à environ 2,8 km au sud-ouest du site. La ZNIEFF de Type II la plus proche:"Bois de Boulogne" à environ 5 km au sud-est du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	Localisé dans les Hauts-de-Seine, le site ne se situe pas en zone de montagne. Le massif montagneux le plus proche du site CECILOR est celui des Vosges, localisé à environ 360 km à l'est.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La première zone faisant l'objet d'un arrêté de protection du biotope est située à 20,5 km à l'est du site. Il s'agit du "Glacis Du Fort De Noisy-Le-Sec".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site de la société CECILOR est localisé à Nanterre en département des Hauts-de-Seine. La commune n'a pas d'ouverture sur le littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc national le plus proche, "Forêts", est à 210 km au sud du site. Le parc naturel marin le plus proche, "Estuaires picards et mer d'Opale", est à 150 km au nord-ouest du site. La réserve naturelle régionale la plus proche, "Bassin de la Bièvre" est à 18,5 km au sud-est du site. La réserve naturelle nationale la plus proche "Saint-Quentin-En-Yvelines" est à 17,5 km au sud-ouest du site . Le parc naturel régional "Haute-Vallée de Chevreuse" est à 16,5 km au sud du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Des plans de prévention du bruit existent autour des axes routiers.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site le plus proche inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco concerne les "Rives de la Seine" situé à 10 km à l'est du site. Le monument historique inscrit le plus proche est le "Domaine de Saint-Cloud situé à 6 km au sud-est du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone RAMSAR la plus plus proche est le "Marais de Sacy", localisé à environ 57 km au nord-est du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune possède un plan communal de sauvegarde établit en 2007. Les risques concernant la commune sont l'inondation, les mouvement de terrains, transports de matières dangereuses et activités de dépôts pétrolier -> "PPRI de La Seine dans les Hauts-de-Seine" de janvier 2004, le site est hors de la zone d'expansion de la crue. -> Un PPRT prescrit pour la commune, qui concerne le dépôt pétrolier, a été approuvé le 30 mai 2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	9 sites pollués sont référencés sur la base de donnée BASOL pour la commune de Nanterre. Aucun ne correspond au site de CECILOR.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site est localisé dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Après consultation de l'ARS, le site n'est pas implanté dans un périmètre de protection rapprochée.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site le plus proche inscrit est le "Centre ancien" situé à 1,5 km à l'est du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Natura 2000 "Habitat": Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline de n°FR1100803 à environ 22 km au sud-ouest du site. Natura 2000 "Oiseaux": Sites de Seine-Saint-Denis de n°FR1112013 à environ 12,8 km au nord-est du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site le plus proche classé est le "Domaine national comprenant : le domaine de la Malmaison, le domaine des Oeillets, le domaine de Bois-Préau, le mausolée du Prince Impérial et le jardin qui l'entoure et l'allée Sophie" situé à 1,8 km au Sud du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site est raccordé au réseau communal et n'engendre pas d'impact dans le milieu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'exploitation sur le site ne nécessite pas de drainages ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les matières qui rentrent sur le site ressortent dans les mêmes proportions après tri et traitement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les matières qui rentrent sur le site ressortent dans les mêmes proportions après tri et traitement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Site localisé sur la ZI du Parc de l'Ile, le projet ne prévoit pas d'extension. Le site n'est pas localisé sur ou à proximité d'un site présentant des intérêt naturels à protéger. De plus, d'après la trame verte et bleu régionale, le site n'est pas localisé sur ou à proximité des réservoirs régionaux de biodiversité, ni de corridors écologiques régionaux. Il n'est pas non plus concerné par les objectifs de préservations de la trame verte et bleu, en effet les activités seront sur le périmètre du site déjà existant, sans nouvelle construction.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La distance du site par rapport au site classés NATURA 2000 permet de conclure à l'absence d'impact du site sur les habitats ou espèces présents sur ces sites. FR1112013 : Sites de Seine-Saint-Denis à 12,8 km au nord-est du site. FR1110025 : Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline à 22km au sud-ouest du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Aucune zone à sensibilité particulière ne se trouve sur ou à proximité du site de la société CECILOR.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'exploitation sur le site ne nécessite pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La société n'est pas concernée par le périmètre d'un PPRt. La commune de Nanterre est concernée par le PPRt de la CCMP. Toutefois le site d'exploitation n'est pas inclus dans le périmètre de protection réglementaire. Le site n'est pas susceptible d'être soumis à un PPRt du fait de ses activités.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de Nanterre est concerné par le PPRI de la Seine. Cependant, l'installation n'est pas localisée dans une zone d'aléa du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le site dispose d'un système de filtration de poussières générées lors du traitement par broyage. Le site n'est pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le PPBE de l'État (AP du 1er avril 2016) concerne les voies routières nationales dont le trafic annuel est compris entre 3 millions et 6 millions de véhicules et les voies ferrées dont le trafic annuel est compris entre 30 000 et 60 000 passages de trains. Le site est à 250 m au nord de l'autoroute A86 et à 540 m au nord de la ligne ferroviaire du RER A (réseau expresse régional d'Île-de-France). Les flux journaliers de la société CECILOR sont inférieurs à 1% de ces données.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	L'exploitation n'est pas à l'origine de sources de bruits particulières. Les sources de bruit identifiées sur le site sont: - La manipulation des matières sur le site, - Les installations sur le site. Les activités ont lieu au sein d'un bâtiment, dont les sources de bruits ne proviennent que l'intérieur. Aucune source de bruit n'est perceptible à l'extérieur depuis l'intérieur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Aucune activité sur le site n'engendre des odeurs ou n'est à l'origine de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Le site de la société CECILOR n'engendre pas de vibrations perceptibles.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Seul l'éclairage du site est prévu pendant les heures d'ouverture à l'intérieur du bâtiment. L'éclairage de la voirie est assuré en saison hivernale et de nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'activité de broyage génère des poussières, traitées par un système de filtre à manche avant rejet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'ensemble des activités ont lieu à l'intérieur d'un bâtiment. Les seuls rejets concernent: - les eaux pluviales de ruissellement sur la toiture et la voirie du site, rejetées dans le réseau du parc d'activité rejoignant le réseau communal ; - les eaux usées sanitaires rejoignant le réseau d'eaux usées départemental.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent d'eau usée insutrielle n'est émis par les activités du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activité de tri des catalyseurs génère une fraction constituée d'un support inerte éliminé comme déchet. Les autres fractions sont recyclées afin de récupérer les métaux contenus.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site le plus proche inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco concerne les "Rives de la Seine" situé à 10 km à l'Est du site. Le monument historique inscrit le plus proche est le "Domaine de Saint-Cloud situé à 6 km au Sud-Est du site. L'exploitation ne se trouve pas dans le périmètre d'un patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un dossier de présentation est joint en annexe du présent document.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de présentation du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à	Nanterre	le,	30/04/2021
Signature			

PRESENTATION DU DOSSIER

Dossier constitué par la SOCIETE CECILOR
avec la collaboration du bureau d'études ASSYST ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**
CONTEXTE **3**
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE **4**
1.1. Identification du demandeur **4**
1.2. Situation géographique **5**
1.2.1. Localisation du site 5
1.2.2. Les abords du site 6
1.3. Identification de l'établissement classé **6**
1.3.1. Historique du terrain, du site et des activités réalisées 7
1.3.2. Aménagement du terrain répondant à la réglementation des installations classées 8
2. OBJET DE LA DEMANDE **8**
2.1. Flux et activités prévus sur le site **9**
2.2. Inventaire des installations classées et volume d'activité prévisible **10**
2.3. Installations et équipements liés aux rubriques ICPE exploitées par la société CECILOR **13**
2.3.1. Composition et conditionnement des déchets réceptionnés 13
2.3.2. Installation de transit, regroupement et tri de métaux non dangereux (rubrique 2713 -1) et dangereux (rubrique 2718-1) 16
2.3.3. Installation de traitement de déchets non dangereux (rubrique 2791 -1) (hors broyeur) 17
2.4. Capacité technique **19**
2.4.1. Fonctionnement du site et identification des activités 19
2.4.2. Description du site et de ses bâtiments 22
2.4.3. Moyens humains 24
2.5. Capacité financière de l'entreprise **24**
3. DIRECTIVE IED – ELEMENTS DE MTD **25**
3.1. Choix de la rubrique principale **25**
3.2. Mesures prises pour l'application des MTD **25**

CONTEXTE

La société CECILOR dont le siège est localisé au 19 rue du port exploite actuellement au 21 rue du port à Nanterre une installation d'échantillonnage (tri) et traitement (broyage de catalyseurs colmaté).
Ces catalyseurs sont utilisés dans des installations de raffinage de pétrole. Après traitement interne par les raffineries pour les dépolluer, ceux-ci-sont pris en charge par la société CECILOR afin de réaliser le tri et la préparation d'un échantillon représentatif d'un lot complet. Cet échantillon est ensuite analysé afin de déterminer quel est la composition en métaux précieux (Platine, Rhodium, Paladium) la composition avoisine en général les 0.3 %. Les lots sont ensuite restitués aux fournisseurs sur la base de leurs compositions en métaux précieux.

La société possède un récépissé de déclaration n°2013-0363 du 29/08/2013 sous la rubrique 2791, pour une capacité de traitement <10t/j.

Les lots de catalyseurs que la société est amenée à recevoir comportent 2 codes déchets possible, suivant leur statut dangereux ou non dangereux.
16 08 01 « catalyseurs usés contenant de l'or, de l'argent, du rhénium, du rhodium, du palladium, de l'iridium ou du platine (sauf rubrique 16 08 07) »
16 08 07* « catalyseurs usés contaminés par des substances dangereuses »

Chaque flux de catalyseurs est orienté vers un tri ou un traitement spécifique.
Ainsi, les catalyseurs classés 16 08 01 préalablement traités par les fournisseurs (raffineries) font l'objet d'un tri en vue de séparer les différentes fractions et les valoriser (relevant de la rubrique 2713). La société est susceptible de recevoir ponctuellement des catalyseurs (colmatés) classés 16 08 07*. Ces derniers font l'objet d'un traitement dans un broyeur, permettant de les transformer en poudre (fine), afin de pouvoir ensuite les échantillonner (l'activité de broyage de ces déchets classés comme dangereux, bien que réalisé ponctuellement, relève d'un classement sous la rubrique 2790.
La rubrique 2790 relève uniquement d'un classement à Autorisation, quelle que soit la capacité traitée, la société Cecilor dépose une demande d'autorisation environnementale.

Dans le cadre de sa Demande d'Autorisation Environnementale pour exploiter une ICPE, la société CECILOR souhaite demander auprès de l'autorité environnementale l'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale de son projet.
Pour cela, la société transmet à l'autorité environnementale ce présent dossier de présentation du projet au document CERFA n° 14734*03.

L'objet de cette présentation du projet est de préciser le projet dans sa globalité.

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

1.1. Identification du demandeur

La société et donc le demandeur, objet de la présente Demande d'Autorisation Environnementale pour exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), est la Société CECILOR.

Raison sociale :	**CECILOR**
Forme juridique :	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Président de la société :	M. Jacob CHETRIT
Responsable du dossier :	**M. Enrique BOTELHO**
Adresse du siège social :	19 rue du Port 92000 NANTERRE
Adresse du site d'étude :	**21 rue du Port** **92000 NANTERRE**
Coordonnées :	Tél. : 01 47 29 88 88 cecilor@cecilor.fr
N° SIRET :	345 369 755 00029 RCS de Créteil
Code APE :	3832 Z (Récupération de déchets triés)
Début d'activité :	07 juillet 1988
Effectif du site :	10 personnes
Horaires de travail :	Lundi au jeudi : 8h - 12h et 13h00 - 18h00 Vendredi : 9h - 12h Fermé le samedi et dimanche.

Les activités exercées par la CECILOR sur le site d'étude seront :

- le regroupement, le tri et transit de déchets non dangereux de catalyseurs contenant des métaux tels que Platine, Rhodium et Paladium (code déchet 16 08 01) ;
- Le traitement ponctuel de déchets dangereux (via un broyeur) de catalyseurs usagés colmatés (code déchets 16 08 07*) ;

Les catalyseurs sont utilisés dans des raffineries. Ceux entrant sous le code 16 08 01 ont fait l'objet d'une dépollution sur le lieu même de la raffinerie. Les catalyseurs colmatés (lors de l'opération de raffinage) n'ont pu être dépollués et sont susceptibles de contenir des substances dangereuses, leur conférant le classement.

1.2. Situation géographique

1.2.1. Localisation du site

Le site d'étude est localisé au 21 rue du port 92000 Nanterre, dans la zone d'activité des Guilleraies et plus précisément sur la ZI du Parc de l'Ile.

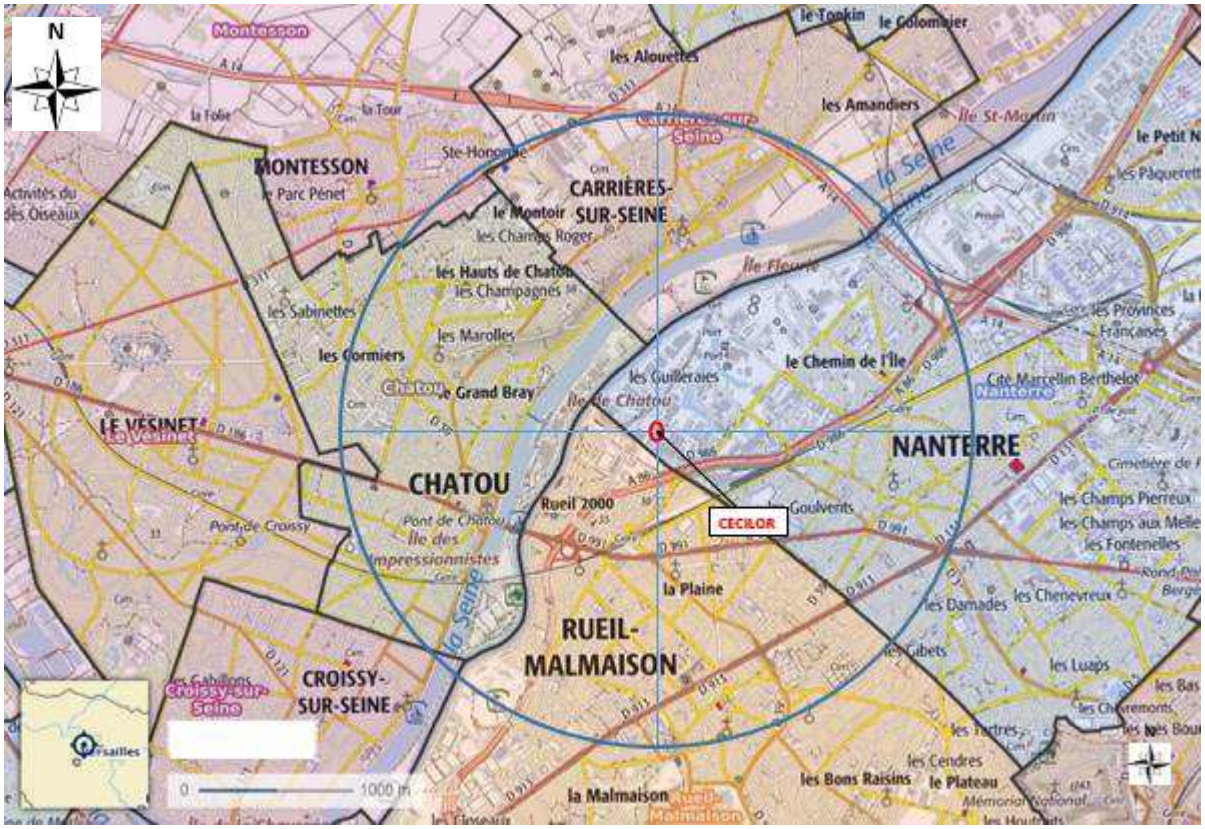

Localisation des communes présentes dans un rayon de 2km autour du site CECILOR – Echelle 1/25000ème modifiée
Extrait de carte IGN
Source : géoportail.gouv.fr

Le plan de localisation du site à l'échelle 1/25 000ème est porté en annexe 2.

Les coordonnées géographiques prises au centre du site, en Lambert II étendues, sont :
X : 588 172 m ; Y : 2 432 902 m.
L'altitude au niveau du site est d'environ +28.6m NGF.

Le site est desservi par la Rue du port qui permet l'accès vers l'autoroute A86 circulant à environ 400 m au sud du site.

Les communes concernées par l'affichage des éléments d'informations (rayon d'affichage : 2km) pour la présente demande d'Autorisation sont :

- NANTERRE (92) ;
- RUEIL-MALMAISON (92) ;
- CROISSY-SUR-SEINE (78) ;
- CHATOU (78) ;
- LE VESINET (78) ;
- MONTESSON (78) ;
- CARRIERE-SUR-SEINE (78) ;

1.2.2. Les abords du site

❖ **Numéros des parcelles répondant à la réglementation des installations classées**

L'emprise du site exploité par la société CECILOR est formé par une partie d'un bâtiment localisé sur la parcelle n° 185 de la section OB du plan cadastral de la commune, soit une surface de 936 m².
L'objet de la présente demande concerne l'autorisation des activités sur le périmètre de ce bâtiment.

Le propriétaire de ce bâtiment étant le président de la société CECILOR par l'intermédiaire de la « SCI du Port ».
On note que la demande ICPE porte sur l'emprise du bâtiment.
Le plan des abords porté en annexe 5, et le plan d'ensemble joint en annexe 4 montrent le périmètre de la demande.
La surface d'exploitation serait ainsi de 936 m².

Sur le site existant, le bâtiment exploité est partagé avec 2 autres entreprises :
- Un data center (Soldata SAS).
- Un local de la société Sixense logistique.

Un gardiennage et une vidéoprotection sont assurés sur le bâtiment.

Le projet ne nécessite pas de dépôt d'une demande de permis de construire.

❖ **Distance séparant l'établissement classé du plus proche bâtiment**

Le site exploité par la société CECILOR est implanté dans un bâtiment partagé par 3 sociétés.
Le site est localisé dans la zone d'activité des « Guilleraies », ainsi il est entouré de bâtiments à usage industriel artisanal ou tertiaire.
On retrouve les premières zones d'habitations à 350 m au sud-ouest sur la commune de Rueil-Malmaison et à 950 m à l'Est sur la commune de Nanterre.

Le plan des abords du site CECILOR est reporté en annexe 5.

Sur les parcelles limitrophes de la société, sont présents :
Dans le même bâtiment les société Sixsense et Soldata. On retrouve également des bâtiments à usage tertiaire, artisanal ou industriel notamment pour les sociétés Mondial pare-brise, Europcar, France Cars, Tupperware.

1.3. Identification de l'établissement classé

On rappelle que la société CECILOR dispose déjà d'un récépissé de déclaration n°2013-0363 du 29/08/2013 au titre de la rubriques 2791 concernant le traitement de déchets non dangereux.
Afin de recevoir sur son site les catalyseurs sous les codes déchets non-dangereux (16 08 01) pour assurer le tri et dangereux (16 08 07*) pour en assurer le traitement par broyage la société Cecilor dépose la présente demande d'autorisation environnementale.

Pour le fonctionnement de son installation, les activités s'exerceront via une prise en charge de déchets de catalyseurs auprès de professionnels (installation de raffinage de pétrole).
Suivant le cas, les déchets seront classés comme dangereux ou non dangereux.

La société CECILOR exploitera ainsi sur ce site une installation d'échantillonnage et de tri de déchets non dangereux de métaux et traitement (broyage de catalyseurs colmatés).
Ces catalyseurs sont utilisés dans des installations de raffinage de pétrole. Après traitement interne par les raffineries pour les dépolluer, ceux-ci-sont envoyer à la société CECILOR afin de réaliser le tri granulométrique des fractions qui les composent et réaliser ensuite la préparation d'un échantillon représentatif d'un lot complet. Cet échantillon est ensuite analysé afin de déterminer quel est la composition en métaux précieux (Platine, Rhodium, Paladium) la composition avoisine en général les 0.3 %. Les lots sont ensuite revendus sur la base de leurs compositions en métaux précieux.

Les lots de catalyseurs que la société est amenée à recevoir comportent 2 codes déchets possible.
16 08 01 « catalyseurs usés contenant de l'or, de l'argent, du rhénium, du rhodium, du palladium, de l'iridium ou du platine (sauf rubrique 16 08 07) »
16 08 07* « catalyseurs usés contaminés par des substances dangereuses »

Afin de recevoir sur son site les catalyseurs expédiés sous ces 2 codes déchets et assurer le même traitement dans ces deux cas de figures, la société Cecilor dépose une demande d'autorisation environnementale.

1.3.1. Historique du terrain, du site et des activités réalisées

La CECILOR exploite ce site depuis l'année 2013 et l'obtention du récépissé de déclaration n°2013-0363 du 29/08/2013 au titre de la rubriques 2791 concernant le traitement de déchets non dangereux. (cependant, cette rubrique ne semble plus adaptée à l'activité de la société (tri granulométrique des catalyseurs non dangereux).

Avant cela, la société CECILOR assurait le tri de catalyseurs automobiles. Activité arrêtée depuis 2008.

Le président de Cecilor également président de la « SCI du Port » propriétaire du bâtiment.

1.3.2. Aménagement du terrain répondant à la réglementation des installations classées

Le site est délimité par une partie du bâtiment exploité sur une surface de 936 m². :

Le bâtiment est composé d'une structure en poutre de type IPN.
Les parois extérieures sont constituées de bardage métallique sur toute la hauteur du bâtiment. (7.5 m)
Le bâtiment étant partagé avec 2 autres sociétés, la partie du bâtiment exploitée par CECILOR est bien séparée physiquement de ces dernières.

Le site est localisé à l'intérieur d'un parc d'activité localisé dans la zone d'activité de Guilleraies.
Plusieurs bornes incendie sont présentes autour du site (2 sur la rue du port) une à l'intérieur du parc d'activité.

On note la présence d'une vidéo surveillance et un système d'alarme avec report d'alarme vers le gardiennage à l'entrée de la zone d'activité.

2. OBJET DE LA DEMANDE

La société CECILOR relève actuellement d'un récépissé de déclaration n°2013-0363 du 29/08/2013 au titre de la rubriques 2791 concernant le traitement de déchets non dangereux. (ne semblant plus adapté aux activités de la société)

Au regard du classement comme dangereux et non dangereux des catalyseurs usagés pris en charge par la société pour assurer le tri et la préparation d'un échantillon (pour les catalyseurs non dangereux) et le traitement en broyeur des catalyseurs usagés colmatés (catalyseurs classés comme dangereux).

Le présent Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour l'exploitation d'une ICPE a pour objet la demande d'autorisation d'exploiter les nouvelles activités sur l'étendue périmètre du site.

2.1. Flux et activités prévus sur le site

Le tableau suivant synthétise les différentes données concernant la gestion des déchets sur le site CECILOR.

Nature du déchet	Rubrique ICPE associée	Zone de stockage ou d'activité sur le site	Mode de stockage	Opération effectuée (collecte, stockage, regroupement, transit, tri, traitement)	Surface et Volume Capacité maximale	Provenance du déchet	Destination du déchet
Transit, tri de déchets non dangereux	2713	Zone de réception des catalyseurs à échantillonner et installation de tri et d'échantillonnage	En Flow-bin, big-bag ou fûts	Stockage, tri et échantillonnage (zone centrale, zone en attente d'expédition et zone colmaté)	Surface = 130 m² Volume = 390 m³ Poids max = 280,8 tonnes	Raffineries	Installation de recyclage (fonderie)
Traitement de déchets dangereux	2790	Intérieur, dans le bâtiment	En big-bag ou fûts	Broyage des catalyseurs colmatés (traitement très long !!)	Volume traité par jour : 600 kg/j Stockage amont et aval Surface = 20 m² Volume = 60 m3 Poids max = 43.2 t	Raffineries	Installation de recyclage (fonderie)

La quantité maximale de déchets dangereux susceptibles d'être présente sur le site, est de 43.2 t.

2.2. Inventaire des installations classées et volume d'activité prévisible

Rubriques Nomenclature version 40 avril 2017	Désignation des activités	Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée (Volume d'activité maximal prévisible)	Régime de classement	Rayon d'affichage
2713 -2	**Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux**, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m² → A 2. Supérieur ou égal à 100 m² mais inférieur à 1000 m² → D	Surface sur le site CECILOR destinée aux activités liées aux déchets métalliques non dangereux : Réception, tri, stockage avant expédition des catalyseurs non dangereux relevant du code 16 08 01 - surface du bâtiment : 936 m² **Soit 936 m²**	**D**	-
2790 -1	**Installation de traitement de déchets dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795**	Quantité de déchets dangereux (catalyseurs colmatés) traités par jour par le broyeur sur le site CECILOR Broyeur : maximum 0.6 t/j	**A**	2 km
3510	**Élimination ou valorisation des <u>déchets dangereux</u>, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes :** - traitement biologique -traitement physico-chimique - mélange avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - récupération/régénération des solvants - recyclage/récupération de matières inorganiques autres que des métaux ou des composés métalliques - régénération d'acides ou de bases - valorisation des composés utilisés pour la réduction de la pollution - valorisation des constituants des catalyseurs - régénération et autres réutilisations des huiles - lagunage	Broyage déchets dangereux ***Catalyseurs colmatés relevant du code déchet 16 08 07**** quantité par jour 0.6 t/j (idem 2790) (colmaté)	**NC**	3 km
3550	**Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte**	***Quantité totale stockée*** ***Catalyseurs colmatés relevant du code déchet 16 08 07**** 43.2 t	**NC**	3 km

-**A**- : Autorisation -**E**- Enregistrement -**D**- : Déclaration -**DC**- Déclaration soumise à Contrôle périodique
-**NC**- : Non Classable

Les métaux présents dans les catalyseurs sont à l'état métalliques. Ainsi, ils ne présentent pas les propriétés de classement sous une rubrique SEVESO 3. (4000)

Le classement Seveso 3 du site CECILOR a été étudié via la plateforme internet *seveso3.din.developpement-durable.gouv.fr* développée par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR).

La saisie réalisée est reportée ci-dessous :

Résultat du calcul Seveso
L'établissement est non Seveso.

En conclusion de cette simulation et au vu des activités réalisées par l'exploitant, **le site CECILOR n'est pas concerné par un classement Seveso « seuil haut » ou « seuil bas ».**

Les installations et les activités exercées sur le site, faisant l'objet du présent Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour exploiter une ICPE par la CECILOR sont les suivantes :

Régime de de l'Autorisation :

- **Rubrique 2790 :** Installation de traitement de déchets dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795.

Régime de la Déclaration :

- **Rubrique 2713 -1 :** Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712.

NOTA : Suite à l'arrêté ministériel n° 2013-75 du 2 mai 2013 modifiant la nomenclature des ICPE et incluant les nouvelles rubriques 3xxx dans le cadre de transposition de la directive n°2010-75-UE relative aux émissions industrielles (IED) : la CECILOR n'est soumise à aucune des rubriques de ce nouveau classement.

2.3. Installations et équipements liés aux rubriques ICPE exploitées par la société CECILOR

Un plan d'aménagement du site (plan d'ensemble à l'échelle 1/200ème) est porté en annexe 4. Il présente l'ensemble des réseaux, des infrastructures et des stockages sur le site CECILOR.
Le diagramme ci-dessous présente les différentes activités et flux de déchets gérés sur le site CECILOR.

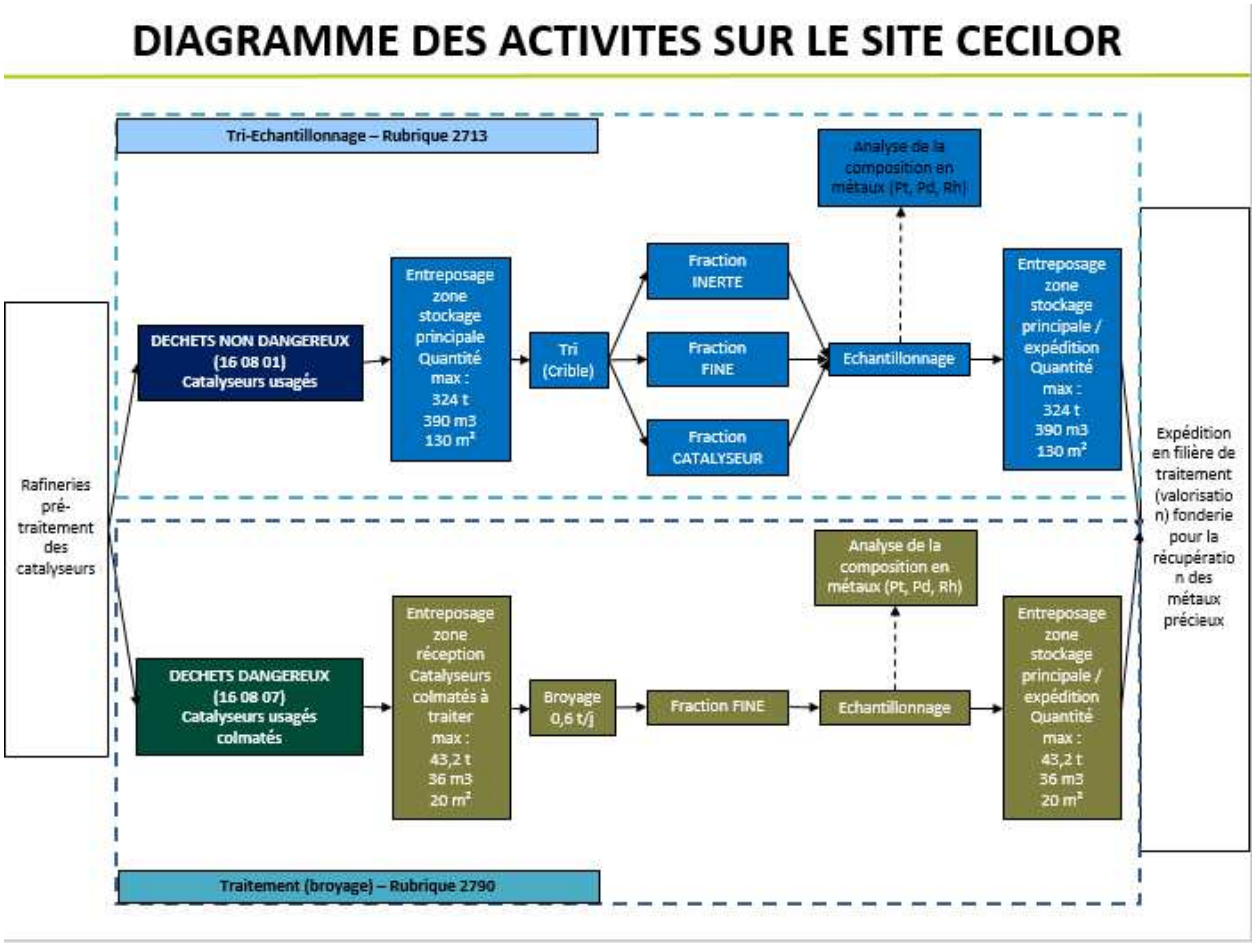

2.3.1. Composition et conditionnement des déchets réceptionnés

Les déchets pris en charge sur le site de la société CECILOR sont de 2 types :

16 08 01 « catalyseurs usés contenant de l'or, de l'argent, du rhénium, du rhodium, du palladium, de l'iridium ou du platine (sauf rubrique 16 08 07) » pour les lots de catalyseurs pré-traités en raffinerie.

16 08 07* « catalyseurs usés contaminés par des substances dangereuses » (pour les lots de catalyseurs colmatés.

CECILOR réceptionne ces catalyseurs pour réaliser suivant le cas de figure, un traitement en broyeur (cas des catalyseurs colmatés) ou un tri des différentes fractions composant un catalyseur (cas des catalyseurs pré-traités).

Les installations de transit, regroupement et tri et traitement de déchets sont définies dans la note de la DGPR du 25 avril 2017 relative aux modalités d'application des décrets n° 2009-1341, n° 2010-369 et n° 2010-875 modifiant la nomenclature des installations classées exerçant une activité de traitement de déchets.

On y retrouve ainsi les définitions suivantes :

- Installation de tri : installation recevant des déchets et les réexpédiant, après avoir procédé à la séparation des différentes fractions élémentaires les composant, sans modifier leur composition physico-chimique. Lorsque cette séparation nécessite une modification des propriétés physicochimiques des déchets entrants, l'opération prend la qualification d'une opération de traitement.
- Dans le champ d'application de la rubrique 2790 et 2791 il est établit que :

Les installations concernées sont notamment : Les installations de broyage, de déchiquetage, de traitement physico-chimique (par exemple : neutralisation, précipitation, réaction d'oxydo réduction, ...) ;

On distinguera ainsi par la suite la gestion du flux faisant l'objet d'un classement sous les rubriques relevant du tri (2713) pour les lots de catalyseurs non dangereux et d'autre part celle relevant du traitement en broyeur (2790) des lots de catalyseurs colmatés classé dangereux en raison des résidus de raffinage présents.

Conditionnement :

Les lots de catalyseurs sont livrés conditionnés et expédiés suivant 3 modes de conditionnements :

- Sur palettes conditionnés en fûts de 200 L, contenant chacun de 160 kg (petites billes) à 360 kg (grosses billes).

- En big-bags contenant environ 700 kg chacun

- En Flow-bin (caisse de transport normalisée) contenant 800 kg à 1 tonne chacune

<u>Caractéristiques</u>
Les catalyseurs se présentent sous forme d'un mélange de billes d'un diamètre de 0.5 à 2 cm.
Les catalyseurs sont composés de 3 fractions :

- Une fraction « inerte »
  Cette fraction correspond au substrat servant de support dans les installations de raffinage
  Sa composition est faite de Silice (Si02)

- Une fraction « fine » (poudre résultant du frottement des billes les unes contre les autres)

Cette fraction se présente sous forme de poudre formée par le frottement des billes de catalyseur entre-elles. Cette fraction est d'une composition similaire à celle du catalyseur sous forme de billes (principalement de l'alumine (Al_2O_3) et environ 0.3 % de métaux précieux Platine (Pt), Paladium (Pd), Rhodium (Rh).

- Une fraction « catalyseur » correspondant à 90 % de la composition du déchet livré.

Les billes sont composées principalement d'alumine. Elles contiennent une petite fraction de métaux précieux (Platine (Pt), Paladium (Pd), Rhodium (Rh))

2.3.2. Installation de transit, regroupement et tri de métaux non dangereux (rubrique 2713 -1) et dangereux (rubrique 2718-1)

Rubrique 2713 -1 : seuil de Déclaration

L'activité principale de la société CECILOR est la réception, la réalisation d'un tri et l'échantillonnage des différentes fractions en vue de leur caractérisation, afin de déterminer la composition exacte en métaux précieux d'un lot complet.

L'intégralité des déchets entrants sur le site sont des apports provenant de l'industrie pétrolière.
Il s'agit de lots de catalyseurs entrants en tant que déchets non dangereux (code déchet 16 08 01). Dans ce cas, les déchets de catalyseurs suivront le cheminement :

- Réception et stockage sur une zone dédiée
- Chargement dans un crible, assurant leur tri entre les 3 fractions élémentaires (Inertes, fines et catalyseur)
- Echantillonnage
- Stockage sur la zone dédiée en attente de résultats de caractérisation.
- Expédition vers les installations de traitement.

Pour les camions livrant le site, un protocole de circulation et de chargement / déchargement est prévu et sera déployé.

les stockages seront réalisés à l'intérieur du bâtiment sur des zones dédiées.
Les opérations de tri seront réalisées par une machine (crible) alimentée par un convoyeur
Une machine servira également à la réalisation d'un prélèvement d'échantillons sur les fractions « catalyseur » et « fine ».

Ainsi, sur le site, en considérant ces activités de stockage et tri sur l'intégralité du bâtiment, sous la rubrique 2713 la surface considérée est celle du bâtiment (936 m²).

2.3.3. Installation de traitement de déchets non dangereux (rubrique 2791 -1) (hors broyeur)

Rubrique 2790-1 : seuil d'Autorisation

Dans le cadre de la prise en charge des catalyseurs usagés, le procédé mis en œuvre par les industries pétrolières dans le cadre du raffinage du pétrole, peut en cas de perte du contrôle de la réaction de raffinage (température trop élevée) conduire à un catalyseur colmaté.

Afin de caractériser sa qualité et assurer son envoi en filière de recyclage, la société CECILOR assure une opération de broyage, conduisant à transformer les déchets de catalyseurs colmatés en poudre (« fine »).

Les catalyseurs colmatés entrent sous le code déchet 16 08 07*, ils sont considérés comme dangereux.

Les catalyseurs colmatés seront entreposés sur une zone dédiée.

Ils sont conditionnés en big-bag ou en fût de 200 L

Les opérations de traitement consisteront à disposer les fûts ou big-bag au-dessus du broyeur pour les vider par gravité et opérer un broyage.
Les catalyseurs broyés seront récupérés dans des big-bags sous forme de poudre (« Fine »).

Une fois traités ils suivront le circuit d'échantillonnage prévu pour les fines (une machine dédiée est présente assurant leur homogénéisation en vue du prélèvement d'un échantillon représentatif.

Sur le site on retrouvera donc un chariot élévateur permettant de les mettre en hauteur, un broyeur et

La quantité présente de catalyseurs colmatés en amont du traitement est au maximum de 43.2 t :
Il est **prévu que la quantité de catalyseur qui sera traitées par le broyeur en capacité maximale quotidienne soit d'environ 0.6 tonnes par jour.**

L'installation de broyage est équipée d'un système d'aspiration visant à recueillir les poussières générées. Ce système est relié à un réseau de filtres à manches.

Expédition des déchets

Le transport des déchets sortants est effectué dans des conditions propres à limiter les envols. Les bennes sortantes et les camions seront recouverts de bâches et/ou fermés pour éviter les envols de poussières et de matériaux légers.

La fréquence d'expédition maximale de déchets est d'environ 2 camions par jour (ces expéditions n'ont pas lieu tous les jours.

Par ailleurs, la société CECILOR tient à jour par informatique et via un logiciel spécialisé un registre des déchets sortants.
Pour chaque expédition, il est alors noté :
- La date de l'expédition ;
- Le nom et l'adresse du repreneur ;
- La nature et la quantité de déchets expédiés (code du déchet) ;
- L'identité du transporteur ;

- Le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- Le code du traitement qui sera opéré.

Les différents organismes vers lesquels sont envoyés les déchets gérés par CECILOR sont les suivants :

Nature des déchets	Etablissement	Adresse	Activité principale
Catalyseurs usagés	**CHIMET (Italie)** **HEREAUS (Allemagne)**	Badia al Pino plant Via dei Laghi 31/33 52041 Badia al Pino, Arezzo - Italy Heraeusstr. 12 - 14, 63450 Hanau, Allemagne	Fonderie et affinage des métaux
« Fines »	**Idem au-dessus**	idem	Transit, regroupement, tri de déchets de métaux
Support inerte	**ECT (ISDND)**	D401 Route du Mesnil Amelot 77230 Villeneuve Sous Dammartin	Installation de stockage de déchets non dangereux

2.4. Capacité technique

2.4.1. Fonctionnement du site et identification des activités

L'effectif permanent du site sera d'environ 4 personnes opérationnelles et 5 administratifs (au siège).
Le site est ouvert pour les apports en déchets de 8h à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au jeudi, et de 9h à 12h le vendredi.

Les déchets peuvent être apportés sur le site CECILOR de différentes manières : par des camions (type semi-remorques).
Les arrivages de déchets sont susceptibles de provenir des raffineries localisées en France ou en Europe

Sur le site, les activités seront réalisées à l'intérieur du bâtiment.

❖ Prise en charge des déchets

Après demande des différents industriels ou à fréquence régulière (suivant des contrats signés entre CECILOR et le client), les camions affrétés par les producteurs ou par CECILOR seront chargés de collecter les déchets de catalyseurs auprès des clients.

A l'arrivée sur le site, chaque contenu est identifié et un contrôle visuel est réalisé. Une traçabilité est assurée sur les lots pris en charge et traités sur le site.

Une fois le déchet réceptionné, CECILOR tiendra à jour par informatique et via un logiciel spécialisé un registre des déchets entrants.
Pour chaque chargement, il sera ainsi noté :

- La date de réception ;
- Le nom et l'adresse du détenteur des déchets ;
- La nature et la quantité des déchets reçus (code du déchet) ;
- L'identité du transporteur ;
- Le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- L'opération subie par les déchets.

Un bon de prise en charge des déchets sera également adressé par CECILOR au producteur du (des) déchet(s) et reprendra les informations ci-dessus.

❖ Réception, regroupement, tri, stockage et traitement des déchets

Les déchets seront réceptionnés uniquement durant les heures d'ouverture du site.
La société CECILOR a établi un protocole de chargement / déchargement ainsi que les consignes de sécurité pour le site.
Lors de l'arrivée sur le site, l'apporteur se présentera à l'accueil pour enregistrement du déchet qu'il souhaite apporter.

Un bon de livraison sera rapproché des quantités de déchets livrés.

les zones de déchargement sont prévues sur le site.
Une fois les camions déchargés, selon les types de déchets de catalyseurs fournis, des opérateurs de CECILOR trieront les déchets ou bien ils assureront leur traitement en broyeur.

Les différentes zones de stockage et les principaux équipements recensés sur le site sont repris sur le plan d'ensemble, présenté en annexe 4. Il est important de préciser que toutes les zones de stockage sur le site CECILOR sont à l'intérieur du bâtiment revêtu d'une dalle bétonnée.
Le détail des différentes installations classées sur le site sont décrites dans le paragraphe précédent 2.3 « Installations et équipements liés aux rubriques ICPE de la société CECILOR ».

❖ Expédition et transport des déchets

Pour la prise en charge des différents déchets par les filières spécialisées, il est prévu que la phase de transport soit principalement assurée par la société CECILOR en affrétant des camions. On note que le transport des déchets sortant sera effectué dans des camions de type semi-remorques afin d'en optimiser les couts de transport.

Par ailleurs, la société CECILOR tiendra à jour par informatique et via un logiciel spécialisé un registre des déchets sortants.
Pour chaque expédition, il sera alors noté :

- La date de l'expédition ;
- Le nom et l'adresse du repreneur ;
- La nature et la quantité de déchets expédiés (code du déchet) ;
- L'identité du transporteur ;
- Le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- Le code du traitement qui sera opéré.

Les principales filières de valorisation des différentes matières sont reprises ci-dessous :

Type de matériaux - déchets	Filières
Catalyseurs	CHIMET (Italie) HEREAUS (Allemagne)
fine	CHIMET (Italie) HEREAUS (Allemagne)
support	ECT (ISDND de Saint martin en isdnd) (France)

2.4.2. Description du site et de ses bâtiments

Le plan d'ensemble et d'aménagement du site CECILOR est porté en annexe 4.

Le site d'étude se trouve dans un parc d'activité localisé dans la zone d'activité des guilleraies (dans la ZI du Parc de l'Ile) sur la commune de Nanterre.
L'emprise du site exploité par la société CECILOR est formée par une partie d'un bâtiment localisé sur la parcelle n° 185 de la section OB du plan cadastral de la commune, soit une surface de 936 m².
L'objet de la présente demande concerne l'autorisation des activités sur le périmètre de ce bâtiment.

Le propriétaire de ce bâtiment étant le président de la société CECILOR par l'intermédiaire de la « SCI du Port ».
<u>On note que la demande ICPE porte sur l'emprise du bâtiment.</u>
Le plan d'ensemble porté en annexe 4, montre le périmètre de la demande.
La surface d'exploitation serait ainsi de 936 m².

Sur le site existant, le bâtiment exploité est partagé avec 2 autres entreprises :

- Un data center (Soldata SAS).
- Un local de la société Sixense.

Une surveillance est assurée sur le bâtiment par le service de gardiennage du parc d'activité.
Un portail métallique coulissant est présent à l'entrée du parc d'activité. Il restera ouvert sur les heures d'ouverture de la société. Un parking est présent à l'entrée du site (en extérieur).

L'activité étant essentiellement réalisée à l'intérieur du bâtiment. L'extérieur du site est occupé par les voiries et les réseaux du parc d'activité.

Par ailleurs, des extincteurs appropriés aux risques à combattre seront répartis en nombre suffisant sur le site.

Le détail des surfaces sur le site CECILOR est repris ci-dessous :

Surface ICPE du site	**Environ 936 m²**		
Bâtiment d'accueil, de stockage et de traitement	936 m²	Bureaux administratifs et accueil	40 m²
Aire de circulation autour du bâtiment	Zone dépendant du parc d'activité		

❖ Caractéristiques techniques du bâtiment

- Dallage

Le dallage au niveau de l'ensemble du hangar et du bâtiment principal est fait de béton (incombustible).

- Charpente

Pour le hangar et le bâtiment dépollution/démontage, la charpente est constituée de poteaux acier (type IPN) et de pannes métalliques. L'ossature est stable au feu au moins un quart d'heure. Des potelets métalliques intermédiaires assurent la reprise du bardage en façade.

- Couverture

L'ensemble de la couverture du bâtiment est fait de panneaux métalliques.

Gestion des eaux sur le site

Les différents réseaux sont reportés sur le plan d'ensemble du site joint en annexe 4.

Alimentation en eau potable

Le site est alimenté en eau potable par le réseau d'adduction public. Cette eau est principalement dédiée aux besoins sanitaires des employés et des clients. Les activités du site ne nécessitent pas l'utilisation particulière d'eau.

Rejets d'eaux : eaux usées, eaux pluviales, eaux d'extinction incendie

Le bâtiment est relié au réseau d'eaux usées sanitaires de la commune. Les eaux rejetées concernent ainsi les eaux sanitaires et les eaux usées des vestiaires.

Le site ne générera pas d'eaux usées industrielles, l'ensemble des activités étant réalisées à l'intérieur du bâtiment.

Le bâtiment est canalisé de manière à recueillir les eaux pluviales de toitures et les orienter vers le réseau de collecte des eaux pluviales de la commune orientées vers la Seine au Nord

Les eaux pluviales des voiries sont collectées par des regards reliés au réseau de collecte du parc d'activité. Leur rejet est orienté vers la rue du port. Puis vers la Seine au Nord.

2.4.3. Moyens humains

Les responsabilités des activités de la société CECILOR seront organisées autour des postes tels que définis ci-dessous :

Un président
Un directeur : Monsieur
Un responsable administratif :
Trois opérateurs polyvalents (tri, réception métaux, broyage)

2.5. Capacité financière de l'entreprise

La société CECILOR dispose de moyens financiers certains afin d'assurer ses activités, comme en témoigne le chiffre d'affaires et le résultat net de la société ces 3 dernières années.

	Chiffres d'affaires	Résultats nets
Au 31/12/2017	2 890 000 €	114 000 €
Au 31/12/2018	3 416 800 €	130 600 €
Au 31/12/2019	3 292 000 €	352 000 €

Source : Société CECILOR

3. DIRECTIVE IED – ELEMENTS DE MTD

3.1. Choix de la rubrique principale

Non concerné

Rubriques IED (susceptibles de concerner CECILOR)	Désignation des activités	Document de référence sur les MTD BREF	Classement
3550	**Stockage temporaire de déchets dangereux** ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une **capacité totale supérieure à 50 tonnes**, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte	Conclusions sur les MTD du BREF Traitement des déchets (Août 2018)	NC
3510	**Élimination ou valorisation des déchets dangereux**, avec une **capacité de plus de 10 tonnes par jour**, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes : - traitement biologique -traitement physico-chimique - mélange avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - récupération/régénération des solvants - recyclage/récupération de matières inorganiques autres que des métaux ou des composés métalliques - régénération d'acides ou de bases - valorisation des composés utilisés pour la réduction de la pollution - valorisation des constituants des catalyseurs - régénération et autres réutilisations des huiles - lagunage	Conclusions sur les MTD du BREF Traitement des déchets (Août 2018)	NC

-A- : Autorisation / -E- : Enregistrement / -D- : Déclaration / -DC- : Déclaration soumise à Contrôle périodique
-NC- : Non Classable

3.2. Mesures prises pour l'application des MTD

Non Concerné

Les activités de traitement et de stockage de déchets divers, objet du présent Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour exploiter une ICPE, mettent en évidence des volumes et des quantités de déchets dangereux stockés sur le site inférieur aux seuils de classement de la rubrique IED 3550 et une capacité de traitement inférieure au seuil de la rubrique 3510.

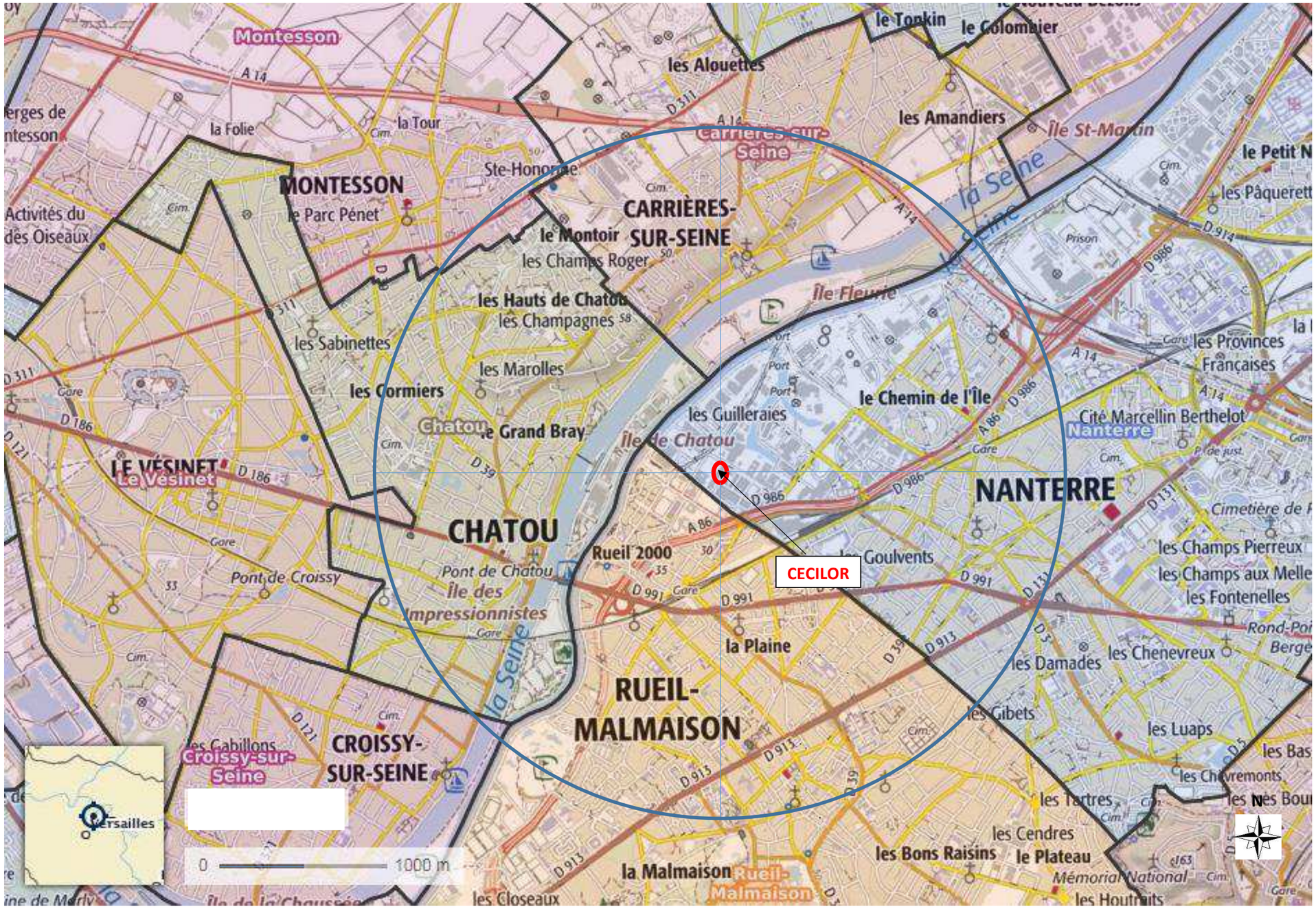

Plan de localisation du site d'étude(dans un rayon de 2km) CECILOR, 21 rue du port 92000 NANTERRE – Echelle 1/25000ème - Extrait de carte IGN - *Source : géoportail.gouv.fr*

Photographies Site (environnement proche et éloigné)

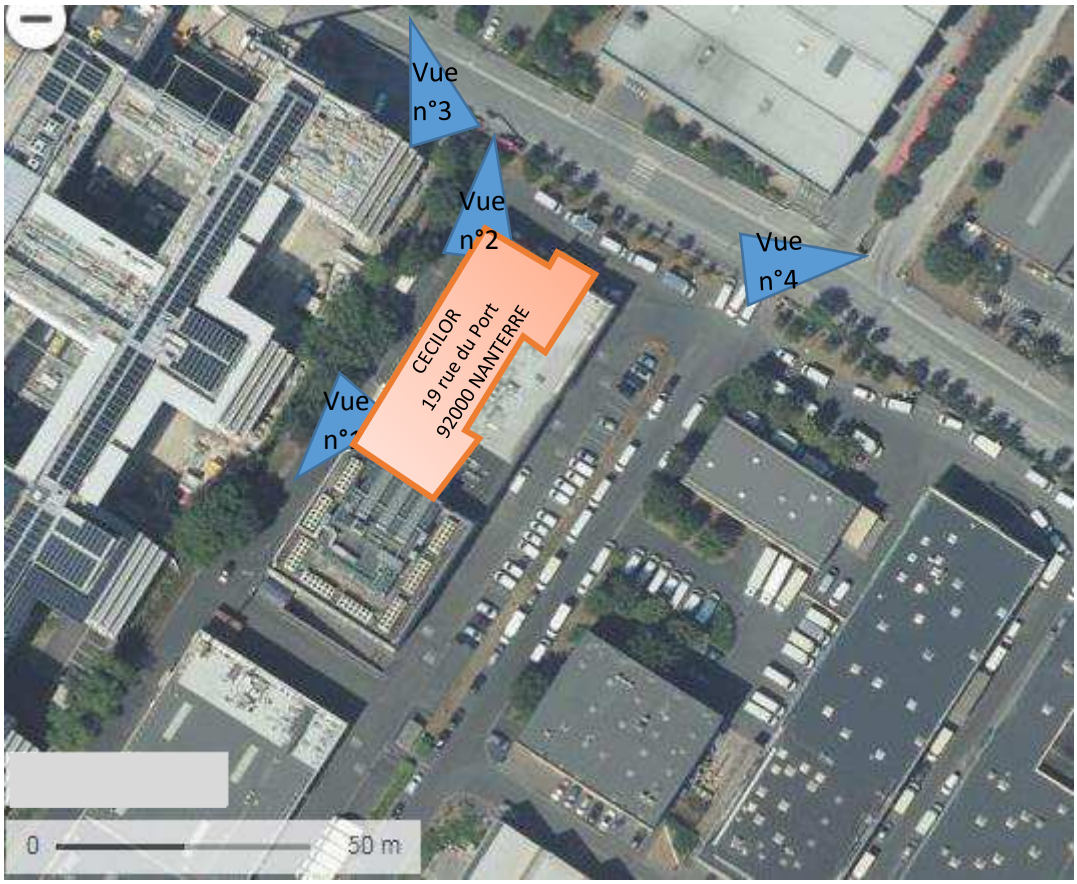

Vue n°1 depuis le parc d'activité (septembre 2020)

Vue n°2 depuis le parc d'activité (décembre 2020)

Vue n°3 depuis la rue du Port (septembre 2020)

Vue n°4 depuis la rue du Port (septembre 2020)

CECILOR
ZI Parc de l'Ile
21 rue du port
92022 NANTERRE

Dossier de demande d'autorisation
Environnementale
Plan d'ensemble

Plan réalisé par :
ASSYST ENVIRONNEMENT
7 avenue Désirée
92250 LA GARENNE COLOMBES
Tél : 01 41 19 94 93 / Fax : 01 41 19 94 81

Date	29 Avril 2021
Modification	0
Echelle	1/200
Source	Plan topographique

LEGENDE

- Limite de la zone d'exploitation du site
- Périmètre de 35 m
- Bâtiments d'activités économiques
- Rubrique 2713-2 (D) - tri, transit et regroupement de déchets de fers et métaux
- Rubrique 2790 (A) - Traitement de déchets dangereux

Réseaux enterrés

- Réseau d'Eaux Pluviales
- Réseau d'Eau Potable
- Réseau d'Eaux Usées

Divers

- Borne incendie
- Robinet d'Incendie Armé (R.I.A)

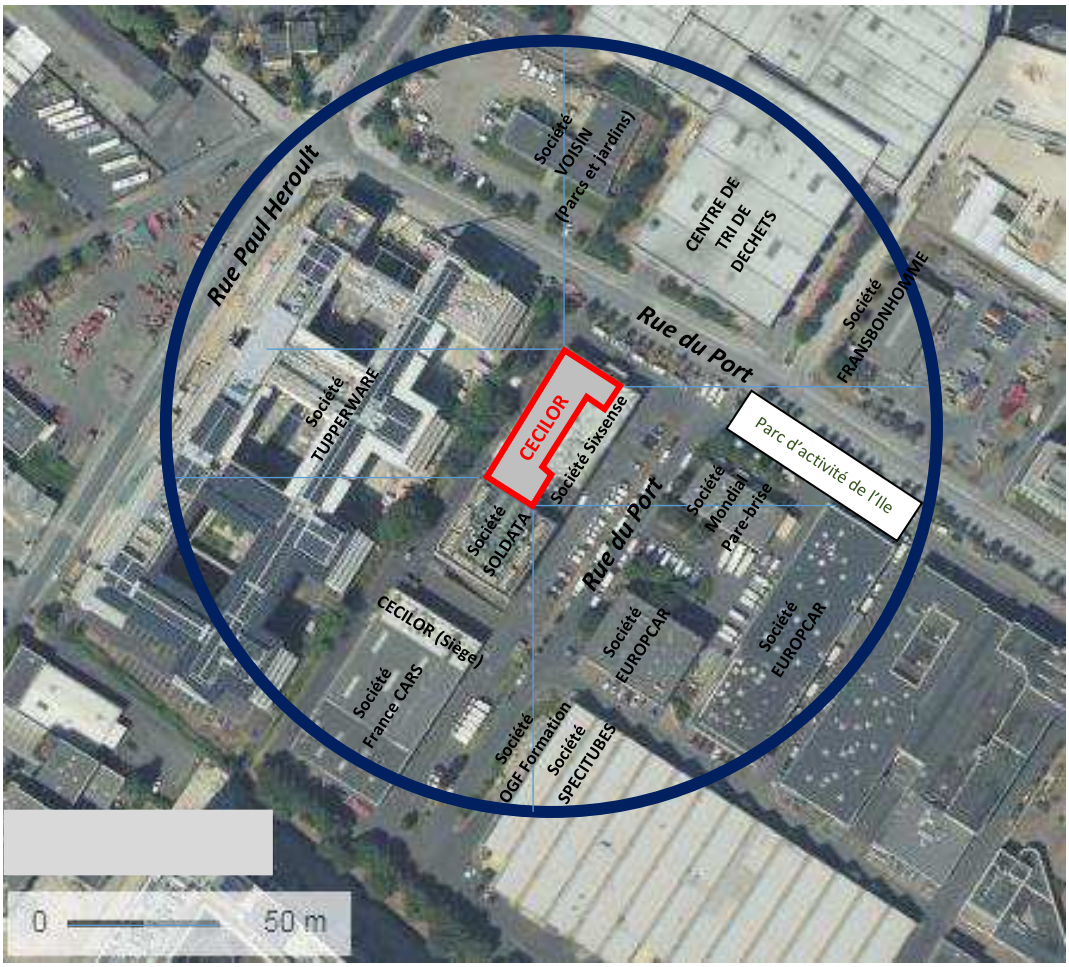

N

: Limites de propriété et d'exploitation du site CECILOR (936 m²)

: Rayon de 100m

Plan des abords du site SRTM, rayon de 100 m minimum – Echelle 1/2500ème
Source : geoportail.gouv.fr – vue aérienne (2018)